Délibération N°2022-40

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20220905-DCM2022-40-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 août 2022

Date de la convocation :
26/08/2022

Date d'affichage :
26/08/2022

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois d'août, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LARONCHE Ludovic, LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à GUERARD Roland), POREE Thierry.

Délibération n° 2022-40 : demande de fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie Rue d'Etesneville

La commune a prévu de faire réaliser également des travaux de réfection d'enrobé abîmé rue d'Etesneville. Le montant des travaux s'élève à 23 315,00 € HT et se décompose comme suit :

Une demande de DETR pour ces travaux n'est pas possible au vue de la situation géographique de cette rue.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE un fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour un montant de 9 326 € (soit 40% du reste à charge pour la collectivité).

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Eglise, le 30 août 2022.

Le Maire,

Daniel DENIS

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)